



Construction d'une éolienne

Par **lucer**, le **29/06/2013** à **19:37**

Bonjour, mon voisin se vante d'avoir pu construire son éolienne sans le permis de construire de la mairie, faut-il un permis de construire ? que risque t-il ?
Je crois savoir qu'il y a une hauteur limite pour ce genre d'installation et ce même voisin se vante d'avoir dépasser cette limite tout en ayant reçu les aides de l'état pour la construction d'une éolienne, que risque t-il ?
Merci

Par **trichat**, le **30/06/2013** à **20:24**

Bonjour,

Vous trouverez toutes les réponses argumentées à votre question sur l'excellent site spécialisé en réglementation de l'urbanisme avec renvoi aux différents articles du code de l'urbanisme:

<http://www.urbinfos.com/travaux-construction/demarches-administratives-eolienne-panneau-solaire-autorisation.html>

Cordialement.

Par **lucer**, le **01/07/2013** à **18:59**

Merci beaucoup Trichat